

Date de dépôt : 17 février 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur**

- a) M 1349-A la motion de M. John Dupraz: concernant le transfert de la salle pour jeunes « Jackfil » dans une zone inhabitée à la périphérie de la ville**
- b) P 1299-B la pétition « Nuisances parvis Uni-Mail »**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 mai et du 27 octobre 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat respectivement une motion et une pétition qui ont la teneur suivante :

- a) Motion 1349, du 25 mai 2000, concernant le transfert de la salle pour jeunes « Jackfil » dans une zone inhabitée à la périphérie de la ville**

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant:

- *l'endroit inadéquat pour une salle de concert rock;*
- *les nombreux inconvénients causés lors des concerts pour le voisinage;*
- *le droit des habitants à la tranquillité, surtout la nuit;*

invite le Conseil d'Etat

à transférer dans le plus brefs délais cette salle de concert « Jackfil » dans un endroit inhabité à la périphérie de la Ville.

b) Pétition 1299, du 27 octobre 2000, « Nuisances parvis Uni-Mail »

Mesdames et

Messieurs les députés,

Les habitants de l'immeuble 44, bd du Pont d'Arve, 1205 Genève

*Demandons le déplacement en zone industrielle de la discothèque
JACKFIL - PARVIS UNI MAIL*

*Nous ne voulons pas attendre l'été lorsque les nuisances seront
quadruplées.*

Invoquons : code civil, Article 684

*La situation se dégradant de plus en plus sur le Parvis Uni Mail, plus les
nuisances provoquées par les voitures, les motos passant à 10 m. de
distances de nos fenêtres, provoquant une pollution supplémentaire, plus les
vélos, ceci sur le Parking Vélos-Motos Uni Mail, quai E. ANSERMET,
devient impossible à supporter les nuits.*

*Cela sera pire cet été, aussi nous ne voulons plus dormir fenêtres, volets,
plus rideaux fermés, cause lumières de l'Uni, ni devoir prendre des
médicaments, ni à mettre des bouchons dans les oreilles, afin d'avoir droit à
notre sommeil et tranquillité.*

N.B.: 8 signatures

Les Habitants de l'immeuble, Boulevard du Pont d'Arve 44, 1205 Genève

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Tant la motion 1349 que la pétition 1299 sont devenues sans objet depuis que les activités nocturnes organisées par la société Jackfil Electronique SA dans le bâtiment Uni Mail situé au bord du quai Ernest-Ansermet ont cessé à fin août 2000.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Mark MULLER